

Van Cau acquitté et en larmes

■ L'ancien ministre-Président wallon a été blanchi par la cour d'appel de Liège dans le dossier "Arcade".

L'ancien bourgmestre de Charleroi et ancien ministre-Président wallon, Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS) a donc été acquitté, vendredi matin, par l'assemblée de la cour d'appel de Liège dans le dossier "Arcade". Du nom de cette société de Charleroi qui avait fourni au début des années 2000 du mobilier pour l'Elysette (siège du ministre-Président wallon).

Si de nombreux faits étaient prescrits (achat du bureau et du salon, toujours utilisés par ses successeurs), d'autres achats, "de moindre importance" précise M^e Pierre Chomé, l'un des avocats du Carolo, étaient examinés par la cour d'appel. "La cour a déclaré qu'il n'était aucunement impliqué dans les faits reprochés et non prescrits. Il n'a donné aucune instruction et le tout s'est réalisé dans le respect de la loi sur les marchés publics", explique

l'autre avocat de Van Cau, M^e Antoine Chomé.

Pour rappel, la commission des poursuites du Parlement wallon, qui devait se pencher sur la levée d'immunité parlementaire de Jean-Claude Van Cauwenberghe (élu aux moments des faits), a décidé, en 2014, de n'autoriser les poursuites que pour le seul dossier "Arcade".

Il reste encore le dossier des cantines scolaires

Pour l'avocat Antoine Chomé, il s'agit "d'une grande victoire, la Justice est allé trop loin avec mon client. Il a été mis sur écoute, sa femme aussi, il a été perquisitionné à de multiples reprises. La politique, c'était toute sa vie, il a dû arrêter du jour au lendemain. Il a été broyé. Et malgré l'acquiescement, il conservera toute sa vie l'étiquette de corrompu de Charleroi, c'est scandaleux. Lorsqu'il a appris son acquiescement, il était en larmes". Fin juin, le dernier dossier judiciaire impliquant l'ex-homme fort de Charleroi, et qui concerne les cantines scolaires de la Ville, passera devant la chambre des mises en accusation. L'avocat de Van Cau est persuadé d'y obtenir un non-lieu.

Stéphane Tassin